

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE
DU 03 / 11 / 2015**

Etaient présents :

**Ecole élémentaire
Marcelin Berthelot A**
100 boulevard de Valmy
92700 Colombes

Sylvie AUTEGARDEN
Directrice

Tel : 01 47 81 80 91
Fax : 01.47.84.19.11
0920294v@ac-versailles.fr

Parents élus FCPE : Mme BROUK, M.EL MOUKADDAM, Mme FORTES COSTA, Mme HOURRANE, Mme HOUVENAGHEL, Mme SCAPPUCCINI

Enseignants : Mme ARAGUAS Violaine (CM1A), Mme AUTEGARDEN Sylvie (Directrice), Mme BAQUIE Béatrice (CPB), Mme BOIVIN Aurélie (CE2A), Mme CARDOSO Stéphanie (PMQC), Mme CHAMBON Anne (CPA), Mme DAVESNE Anne (CM1/CM2), M. GHALEB Mehdi (CM2B), Mme MARON Sophie (CE2B), Mme NAGAMANY Marline (CE1B), Mme OUDJEDI Mebarka (CE1A)

Mme BERREHOUMA Sophie, psychologue scolaire

Représentante de la municipalité : Mme PERICHON, conseillère municipale déléguée à l'habitat et l'hygiène

Étaient excusées :

Mme BARATOVIC Katia (Responsable Accueil Loisirs Marcelin Berthelot)

Mme LEGUENNEC Viviane (Déléguée Départementale de l'Education Nationale)

En préambule, la directrice souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des parents d'élèves élus au nombre de 9 parents titulaires et 2 parents suppléants.

Une seule liste de parents d'élèves FCPE est représentée au conseil d'école.

La participation des parents à l'élection de leurs représentants au conseil d'école s'est élevée à 43,6%. On note une baisse de 5,8% par rapport à l'année dernière (49,4%), peut-être parce qu'il n'y a qu'une seule liste cette année.

1° Bilan de la rentrée 2015

Les effectifs

Cette année, l'école compte 206 élèves (effectif comparable à celui de l'année précédente à la même période).

La structure de l'école compte 9 classes avec une moyenne de 22,8 élèves. On compte :

- 2 classes de CP avec 43 élèves
- 2 CE1 avec 42 élèves
- 2 CE2 avec 46 élèves
- 1 CM1 avec 26 élèves
- 1 CM1/CM2 avec 23 élèves
- 1 CM2 avec 26 élèves

Les personnels

Mmes Violaine ARAGUAS, Anne CHAMBON, Marline NAGAMANY et Mebarka OUDJEDI ont rejoint l'équipe enseignante.

Suite à la fin du contrat de Mme Jamila ZERROUGUI en juin dernier, il n'y a plus d'EVS (Emploi Vie Scolaire) chargé de l'aide administrative, de l'accompagnement des classes en sortie, de la gestion du matériel sur l'école. Un nouvel EVS est en cours de recrutement.

Six Assistantes de Vie Scolaire sont auprès de six enfants porteurs de handicap (Mmes CHELLAT Hamida, DETANGER Céline, CLINI Guylaine, MENAGUER Fouzia, Marion et PICARD Sandrine).

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Madame BERREHOUMA explique que le RASED est un dispositif de l'Education nationale. Sa mission est de contribuer à la prévention et à la remédiation de la difficulté scolaire, en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs. Chaque année des élèves de l'école bénéficient soit de l'aide directe du RASED, soit de l'expertise de l'équipe du RASED pour la prise en charge des difficultés en apportant conseils aux enseignants et aux parents.

L'équipe du RASED est constituée de trois enseignantes spécialisées :

- une enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique qui agit sur les apprentissages (maître E : Mme Pascale SUPIOT).
- une enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante rééducative, présente à mi-temps sur le groupe scolaire Berthelot, qui agit indirectement sur les apprentissages en aidant l'enfant à devenir élève, à trouver ou retrouver le chemin des apprentissages, (maître G : Mme Marie-Claire LEROY). Son intervention est conditionnée par l'autorisation de la famille,
- une psychologue de l'Education Nationale (Mme Sophie Berrehouma) dont le rôle dans le cadre du RASED est de participer aux actions de prévention des difficultés scolaires. Son intervention est conditionnée par l'autorisation de la famille.

Mesdames BERREHOUMA et SUPIOT interviennent également sur le groupe scolaire de La Tour d'Auvergne, ce qui représente un secteur de plus de 1150 élèves. Cela a pour conséquence de réduire leur présence hebdomadaire sur l'école alors que les demandes d'aide des enseignants pour les élèves sont de plus en plus nombreuses.

L'ensemble de la communauté éducative regrette le manque d'enseignants spécialisés présents sur la 6^{ème} circonscription.

Le médecin scolaire

Depuis la rentrée, le docteur LAIR est le médecin scolaire référent pour le réseau des écoles dont fait partie le groupe scolaire Marcelin Berthelot. Il n'est pas présent sur le groupe scolaire, mais se déplace en fonction des demandes des écoles et des besoins des élèves. Il a déjà participé à des équipes de suivi de scolarisation pour des élèves porteurs de handicap. Son action est primordiale dans l'accompagnement des familles, dans la prévention et le conseil technique auprès de l'ensemble de la communauté éducative. Le médecin scolaire veille au bien-être des élèves à l'école pour leur permettre de réussir. Il a également un rôle spécifique de repérage, de diagnostic, d'évaluation des situations pour les élèves en difficulté et d'orientation vers les structures de prise en charge adaptées. C'est un partenaire indispensable en direction des élèves rencontrant de grandes difficultés d'apprentissage.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires

Ce dispositif s'ajoute aux 24 heures hebdomadaires du temps de classe. Le volume horaire annuel consacré par chaque enseignant aux APC avec les élèves est de 36 heures.

Les activités pédagogiques complémentaires se déroulent avec de petits groupes d'élèves et sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité.

L'organisation mise en place par l'équipe enseignante accorde toujours la priorité à la consolidation des compétences en français et en mathématiques. Ces séances sont organisées deux fois seulement par semaine, le mercredi et le vendredi matin, de 8h20 à 8h50 pour éviter des journées déjà longues aux élèves.

La présence d'une enseignante supplémentaire permet une autre organisation avec les classes de CM1 et CM2. Des petits groupes de besoins réunissant des élèves des trois classes de CM1 et CM2 sont constitués autour d'une même compétence repérée comme fragile pour ces élèves.

Les élèves participent aux APC sur proposition des enseignants après l'accord des parents. Il est rappelé que la ponctualité et l'assiduité des élèves sont indispensables pour que cette aide soit vraiment efficace.

Coup de pouce

La municipalité renouvelle l'organisation et le financement du Coup de Pouce en faveur des élèves de CP dans le cadre de la prévention de l'échec scolaire. La Direction Académique de l'Éducation Nationale des Hauts de Seine participe également au financement de ces clubs dans le cadre du dispositif de l'accompagnement éducatif. Mr GHALEB est le coordinateur de ce dispositif et travaille avec les enseignants du CP pour repérer les élèves qui pourront en bénéficier.

Deux clubs «Coup de pouce » avec chacun 5 enfants et 2 intervenants seront mis en place de 16h30 à 18h00 du 19 novembre 2015 au 16 juin 2016 le lundi, mardi et jeudi afin d'aider ces enfants à entrer dans la lecture et l'écriture à partir de petites séquences courtes et variées proposant des moments de jeux, de lecture et d'écriture. La cérémonie d'ouverture aura lieu à l'école favorisant la rencontre avec les parents et la cérémonie de clôture aura lieu dans les locaux de la mairie.

Les projets de classes

Devenons éco-citoyens

L'éducation au développement durable (EDD), inscrite de manière transversale dans les programmes de l'Éducation Nationale, permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Elle sensibilise les élèves aux enjeux environnementaux et au développement durable et prend, à l'approche de la 21ème Conférence climat, une résonance toute particulière.

Ce projet est à l'initiative de la classe de CM1/CM2 de madame DAVESNE. Il doit permettre aux élèves de comprendre les enjeux du développement durable pour agir en citoyen responsable et de prendre conscience de l'importance de la préservation des ressources naturelles en prenant l'exemple du recyclage. Les enfants vont découvrir qu'en recyclant différents objets, on préserve les matières premières qui les composent.

Ce projet constitue un parcours concret où les enfants s'impliquent et sont acteurs pour préserver notre planète.

Il sera présenté à l'ensemble des classes lors du premier conseil de délégués afin d'engager l'ensemble de la communauté éducative dans un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de mettre en pratique les premières notions d'éco-gestion de l'environnement par des actions simples mais responsables et citoyennes telles que gestion de certains déchets, économies d'eau et d'énergie.

Journée Portes Ouvertes

Ce moment est attendu par l'ensemble de la communauté éducative et sera reconduit cette année. Le thème de la journée reste encore à préciser.

2° Le dispositif Plus de Maîtres Que de Classes

L'école bénéficie pour la deuxième année consécutive du dispositif appelé "Plus de maîtres que de classes (PDMQDC)", mis en place essentiellement en éducation prioritaire par le ministère de l'Éducation nationale en septembre 2013. Ce dispositif repose sur l'affectation dans l'école d'un poste d'enseignant supplémentaire occupé par Mme Stéphanie CARDOSO.

L'an dernier, comme cette année, les classes de CP ont été partagées en deux groupes hétérogènes de façon à avoir une enseignante pour 10 ou 11 élèves dans une salle de classe séparée pour l'apprentissage de la lecture. Le travail de préparation est fait en amont avec les deux maitresses de CP et le M+ de façon à enseigner exactement la même chose aux deux groupes en même temps. Cela favorise l'unité de la classe : les élèves savent qu'ils font la même chose et ils retrouvent les mêmes affichages dans les deux salles de classe. Cette prise de conscience est renforcée par le fait que l'enseignante change de groupe à chaque séance.

Le demi-groupe permet de multiplier les prises de paroles (lorsqu'on travaille sur le langage oral, la compréhension des textes, sur l'étude des sons, pour décoder et encoder, en production d'écrits), de rassurer les élèves "petits parleurs" qui n'osent pas s'exprimer dans le grand groupe classe. Tous les élèves sont sollicités et tous les élèves lisent à haute voix à chaque séance.

En production d'écrits, deux enseignantes sont dans la classe. Cela permet d'être au plus près des élèves pour les aider à formuler à l'oral ce qu'ils veulent écrire, pour les aider à encoder les mots ou à trouver les mots que l'on connaît déjà et qui sont affichés dans la classe dans les écrits de référence.

Les bénéfiques sur les élèves de CE1 de cette année (et qui donc ont bénéficié de ce dispositif l'an dernier) :

→ Tous les élèves en début de CE1 savent lire (dans le sens de déchiffrer).

Les évaluations de lecture orale (l'élève lit un texte à voix haute, on chronomètre et on mesure le nombre de mots lus en une minute) faites en septembre 2014 et en septembre 2015 font apparaître un glissement des élèves très faibles lecteurs vers les faibles lecteurs tandis que la part des très bons lecteurs reste à peu près la même. Des progrès sont donc relevés et c'est encourageant, même s'il faut rester prudent car intervient également l'effet de cohorte d'élèves.

	2014	2015
très bons (plus de 50 mots lus)	26%	27,6%
bons lecteurs	6,4%	19%
faibles lecteurs (moins de 47)	66%	54,7%

→ Tous les élèves en début de CE1 savent écrire, c'est-à-dire qu'aucun enfant n'est bloqué devant sa feuille blanche. Ils osent écrire et s'ils ne savent pas écrire un mot, ils n'ont pas peur d'essayer. Ils ont acquis aussi pour beaucoup le réflexe de chercher dans les outils dont ils disposent (cahiers, affichages de référence dans la classe, demande à l'enseignant). L'important pour un élève en début de CE1 est d'être capable de se faire comprendre à l'écrit. Le lecteur qui reçoit le message doit être capable de comprendre ce qui est écrit. La conscience grammaticale commence à s'installer (les marques du pluriel, les temps de conjugaison).

En mathématiques, un travail avait été démarré, en janvier l'année dernière, sur les problèmes pour apprendre à chercher. Ce sont des problèmes destinés à développer des capacités de recherche et considérés comme inédits pour les élèves qui ne disposent donc pas de modèle de résolution connu. Les élèves sont libres de leur procédure, ils doivent chercher, tâtonner, construire une solution nouvelle, personnelle comme le chercheur cherche avec sa tête. Les situations sur lesquelles portent les problèmes proposés peuvent être issues de la classe, de la vie courante, de jeux et elles sont présentées sous des formes variées (écrit, schéma, dessin,...). La difficulté ne se situe pas dans la compréhension de la situation, mais dans les moyens de répondre à la question posée.

Il s'agissait pour les élèves de travailler par 2 ou 3, de noter leurs recherches sur une feuille, de trouver une réponse et d'être capables d'expliquer leurs démarches oralement à la classe. Là encore, deux enseignants étaient dans la classe pour permettre aux élèves de formuler leur réflexion, pour les aider à argumenter leur pensée auprès de leurs camarades.

Cette année, ce travail est reconduit par le biais de l'inscription de toutes les classes de CP, CE1 et CE2 au concours du Rallye Maths 92. Il s'agit de trouver des réponses à des problèmes pour apprendre à chercher, dits ouverts, sur le même principe d'un travail par groupe. C'est une compétition, qui regroupe plus de 200 classes sur le département et qui a lieu une fois par période.

Les bénéfiques sur les élèves de CE1 de cette année (et qui donc ont bénéficié de ce dispositif l'an dernier) :

→ Tous les élèves en début de CE1 cherchent, c'est-à-dire que tous essaient de comprendre ce dont il s'agit et font des dessins, des schémas ou des calculs pour trouver une réponse. Les dessins que font les élèves sont des dessins « mathématiques ». Par exemple, dans le 1er défi, on demandait aux élèves la place de chaque animal dans une file, beaucoup d'élèves ont écrit la 1^e lettre de chaque animal plutôt que de le dessiner. On a gagné en efficacité par rapport au CP.

Les évaluations internationales PISA soulignent la peur des élèves français à donner une réponse fautive. Ils préfèrent ne pas répondre plutôt que prendre le risque de donner une mauvaise réponse. Tous les professionnels de l'éducation sont d'accord pour rappeler et affirmer que l'erreur fait partie du processus de l'apprentissage. Si les élèves parviennent à dépasser cette crainte et à accepter de faire des erreurs, de gros progrès pourront être réalisés.

En CE1, un travail en classe entière (2 enseignants dans la classe) est mené en vocabulaire avec une démarche qui s'appelle vocanet et qui consiste à réfléchir sur un mot simple de la langue française (par exemple pleurer). En 5 ou 6 séances, il s'agit de trouver le plus possible de mots en rapport avec le mot choisi, puis de les classer, et de les réutiliser en produisant des phrases. Ce travail, commencé en CE1 l'an dernier, est poursuivi en CE2 cette année et est entamé en CM1 et CM2.

En CE2, comme l'an dernier, nous avons repris l'idée d'un apprentissage massé en numération. Pendant 3 semaines, les élèves des 2 CE2 sont répartis dans 3 ateliers (selon leur niveau d'acquisition, suite aux évaluations passées dans les classes). La modalité de trois enseignantes pour 2 classes permet d'alléger les groupes. L'objectif de ces ateliers est que tous les élèves maîtrisent le système de numération décimale, par le biais de la manipulation et du jeu.

3° Le règlement intérieur et la charte de la laïcité

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école s'inscrit dans le cadre du nouveau règlement départemental, paru au Bulletin Officiel n°28 du 10 juillet 2014 et précise les modalités d'application liées aux spécificités et à la réalité de l'école.

C'est un document commun de référence à l'ensemble de la communauté éducative qui définit les règles qui régissent la vie quotidienne dans l'école et permettent de réguler la vie de l'école et les rapports entre les différents acteurs. Il place l'élève, en le rendant progressivement responsable, en situation d'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté.

Le règlement intérieur de l'école est porté à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté éducative, il sera prochainement remis aux familles dans les jours suivant le conseil d'école.

Il est à la fois un outil d'information pour les parents et les partenaires ou intervenants et un outil éducatif pour les élèves pouvant utilement et différemment selon l'âge des enfants, être exploité auprès des enfants pour contribuer à mieux comprendre les règles de la vie collective.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Il sera remis à l'ensemble des familles dans les jours prochains.

Des règlements intérieurs spécifiques aux différentes activités périscolaires: restauration scolaire, accueil de loisirs, accompagnement scolaire et accueil du soir sont disponibles au centre de loisirs et sur le site de la ville.

La Charte de la laïcité

La Charte de la laïcité à l'Ecole parue au Bulletin Officiel n°33 du 12 septembre 2013 a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Les circulaires n°2013-144 du 6 septembre 2013 d'accompagnement de la Charte de la laïcité à l'Ecole et n°2014-088 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques prévoient d'annexer la Charte au règlement intérieur de l'école d'une part et de la présenter aux parents d'autre part.

La laïcité se fonde sur la séparation de l'État et des organisations religieuses. À l'École, la laïcité des enseignements est établie depuis la loi de 1882. Depuis la loi Goblet de 1886, les personnels sont soumis à une stricte neutralité en leur qualité d'agents du service public, ainsi que pour les élèves, en vertu des dispositions de la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004, qui ne peuvent pas porter de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

L'école publique porte la laïcité comme principe qui permet la cohabitation de ceux qui ont des convictions religieuses différentes et également de ceux qui n'en n'ont pas. La laïcité de l'École garantit la liberté de conscience et le respect des croyances, l'égalité des droits et l'intérêt général.

Le message à la communauté éducative porte sur le sens de la Charte de la laïcité à l'École, qui rappelle et rassemble les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire. À ce titre, la laïcité se traduit en droits et en devoirs. Les devoirs liés à la laïcité sont une garantie pour les parents et les élèves car la laïcité protège contre tout prosélytisme et contre toute publicité idéologique et politique.

La Charte explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité à l'Ecole, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'Ecole. Adaptée aux spécificités de la mission éducative de l'Ecole, la Charte vise à réaffirmer l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française. Ses quinze articles offrent un support privilégié pour faire partager ces principes et valeurs et en faire comprendre la portée dans la République, les 5 premiers articles et dans l'Ecole, les 10 suivants. Elle a pour vocation à rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et à aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

Ces dispositions doivent être accompagnées d'actions pédagogiques pour expliquer le sens de la laïcité et les valeurs qui fondent notre République aux élèves. La journée du 9 décembre sera la journée nationale de la laïcité, date qui coïncide avec le vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

L'équipe enseignante mène une réflexion pour que soit porté un discours cohérent et construit sur la laïcité et la façon de la porter à la connaissance des élèves, de la leur faire comprendre et partager en la faisant vivre à l'école.

La Charte concerne les élèves de la maternelle au lycée, il s'agit donc de repérer les articles qui concernent davantage l'école, les programmes du cycle 2 et du cycle 3 qui pourront être abordés à travers les différents champs disciplinaires.

La Charte peut être abordée à partir de plusieurs disciplines :

- en enseignement moral et civique aux C2 et C3 (notions de droits et devoirs, respect des autres, responsabilité de ses actes ou de son comportement, emblèmes et symboles de la République, la Marseillaise, le drapeau tricolore, le buste de Marianne, la devise "Liberté, Egalité, Fraternité"),
- en histoire au cycle 3, la déclaration des droits de l'Homme au moment de la révolution française, aspiration à la liberté et à l'égalité, le rôle de l'Eglise au Moyen Age, la découverte d'une autre civilisation : l'Islam, les premiers empires coloniaux, la traite des Noirs et esclavage),
- en français à travers le langage oral avec la mise en place de débats à visée philosophique (différence entre croire et savoir), à travers l'étude d'œuvres de littérature de jeunesse traitant de thématiques en lien avec la charte comme la fraternité, la liberté, le respect de l'égalité,
- en histoire des arts (architecture religieuse au Moyen Age, musique religieuse au Moyen Age (chants grégoriens))

Ce qui est fait en CM2 :

- étude du concept de religion (croyance, explication de la création de la vie, de la mort, principes moraux à suivre pour aller « au paradis » + pratiques rituelles). Débat philosophique "Croire et savoir".
- Histoire des grands monothéismes et mise en évidence des points communs sur le contenu dogmatique et sur les pratiques de ces 3 religions.
- La construction de la laïcité en France avec 3 lois importantes (1882, 1905 et 2004) qui a pour but de faire vivre ensemble des citoyens qui ont le droit de croire ou de ne pas croire.

4° Bilan de la coopérative de l'école

La coopérative de l'école est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Cette affiliation permet de recueillir les participations des familles.

La coopérative générale de l'école est alimentée par les actions collectives (photos, fêtes de l'école).

Son rôle est de soutenir les projets collectifs et les actions des classes. Chaque classe perçoit selon le nombre d'élèves une somme allant de 100 à 150€.

Elle permet de régler les adhésions élèves à l'OCCE, de financer des spectacles vivants, des sorties en car, l'abonnement à des revues, l'achat de sapins à Noël, de divers petits matériels pour les élèves dans les classes et de donner une petite subvention aux classes qui partent en classe transplantée.

La participation financière des familles à la coopérative témoigne d'un soutien à l'école et constitue une aide à la réalisation des projets. Mais, il est rappelé que l'implication des familles en faveur de l'école et des projets des classes s'exprime aussi dans la participation active aux différentes initiatives (événement festif, fête de fin d'année, l'accompagnement des sorties scolaires).

5° La communication avec les services de la ville : retour sur la journée du 15 octobre 2015

Le mercredi 14 octobre, les directrices des deux écoles élémentaires se sont retrouvées en difficulté face aux familles suite, semble-t-il, à un défaut de communication entre les services de la ville et les deux écoles. La chronologie de la communication concernant le mouvement de grève du personnel municipal est précisé dans l'espoir que cet incident ne se reproduise pas une prochaine fois pour le bon fonctionnement de l'école à l'égard de ses usagers.

Le lundi 12 octobre, un premier communiqué a été affiché à la porte de l'école à 15h45 indiquant des perturbations dans les différents services d'accueil de loisirs pour la journée du jeudi 15 octobre.

Le mercredi 14 octobre à 10h18, Mme RESSEGUIER a reçu un mail de Mme BOHIN signifiant qu'il n'y aurait aucun service d'accueil, de restauration et d'ateliers le soir. Mme AUTEGARDEN a reçu ce mail à 14h12.

Dans le même temps, à 11h57 le mercredi 14 octobre, est arrivé un mail de Mme Tempo (service du SIVU CO CLI CO) indiquant que des repas froids seraient livrés pour le jeudi 15 octobre.

Par ailleurs, des parents ont appelé vers 13 heures pour nous indiquer que les écoles MBA et MBB n'apparaissaient pas sur le site de la mairie dans la liste des écoles qui n'auraient pas de service de restauration le jeudi 15 octobre.

Mme BARATOVIC (responsable des accueils de loisirs élémentaires sur les deux écoles) avait, quant à elle, appelé dès le lundi 12 octobre son responsable pour indiquer le nombre d'animateurs non grévistes.

La communication en direction des familles n'a donc pas pu être faite suffisamment tôt pour que celles-ci soient prévenues et puissent s'organiser.

Les directrices ont dû régler en partie le problème le mercredi jusqu'en début de soirée en essayant de prévenir par téléphone ou par mail les familles. Toutes n'ont pas pu être contactées.

Cette situation a demandé une très grande disponibilité et énergie pour trouver des solutions pour chaque enfant. Certains n'ont pas pu être prévenus et jusqu'à 9h30, le jeudi 15 octobre, il n'y avait pas de solution. Des repas froids ont finalement été livrés pour les 35 enfants présents à l'école sur le temps de midi.

6° Question à la municipalité

Des travaux de réfection de la façade côté avenue de la Sarianne sont-ils prochainement prévus ?

Ce phénomène est signalé depuis juin 2013 aux services techniques de la ville. Durant l'été 2013, un diagnostic des parements des façades a été fait, sans que nous ne sachions ce qui a été ensuite décidé. Ce qui peut être observé, ce sont des plaques de bois posées à la place de certaines plaques manquantes, tandis qu'à d'autres endroits la laine de verre est laissée à l'air libre, se gorgeant d'eau qui s'infiltré à chaque pluie.

De nouvelles plaques de parement de la façade de l'école, côté avenue de la Sarianne, sont tombées au cours des derniers mois. Celles-ci constituent un danger potentiel en cas de chute en présence des élèves. L'ensemble de l'équipe éducative avait demandé à la municipalité lors du conseil d'école du 4 novembre 2014 la pose a minima d'un filet sur la façade pour éviter de nouvelles chutes qui pourraient s'avérer dangereuses pour la sécurité des élèves.

Rien n'a été fait à ce jour alors que le risque est toujours d'actualité.

Il est signalé que des infiltrations d'eau de pluie de plus en plus importantes avec les épisodes pluvieux intenses que nous connaissons ont lieu au niveau du palier conduisant au premier étage côté bibliothèque et au premier étage face au cabinet médical.

Madame PERICHON indique qu'un bon de commande a été effectué pour la pose d'un filet le long de la façade.

Les représentants de parents d'élèves alertent également la municipalité sur la dangerosité de l'avenue de la Sarianne. Les voitures y roulent très vite, le trottoir est étroit, les enfants ne sont pas en sécurité. Il est à regretter que ce soit des parents d'élèves qui pour la plupart empruntent cette voie et qu'ils ne fassent pas preuve d'un comportement responsable.

Il est demandé une surélévation des ralentisseurs dans cette voie.

Pour les représentants des parents d'élèves
Mme BROUK

Pour l'équipe enseignante, la directrice
Mme AUTEGARDEN